



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E160019

VALABLE JUSQU'AU 17/10/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2013

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONT DE MARSAN

Siret : 794 163 790 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0070507 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 140067398 T 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 140067398 T 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Raison sociale : DESPONS

90 RUE JEAN FRANCOIS COMPEYROT
40280 SAINT PIERRE DU MONT

Téléphone : 09 67 41 42 54

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@sasdespons.fr

Responsabilité légale :

BARON PATRICK PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/07/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/10/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	05/07/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	06/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.